

GENRES D'EMPLOIS À L'ÉGARD DESQUELS UN EMPLOYÉ PEUT, EN VERTU DU PARAGRAPHE 13(3) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DES ARTICLES 29 À 32 DES RÈGLEMENTS DE CE RÉGIME, CHOISIR DE VERSER UNE COTISATION AU TAUX INDIQUÉ AU PARAGRAPHE 10.2(2) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA.

Genre (Lettre indicative)	Description du genre d'emploi
A	Emploi, au Canada, par plus d'un employeur en même temps, permettant ainsi une exemption totale dépassant l'exemption de base de l'année (voir votre Guide de l'impôt sur le revenu).
B	Emploi ouvrant droit à pension d'un employé qui reçoit des pourboires, des gratifications ou d'autres gains provenant de cet emploi ouvrant droit à pension mais pour lequel l'employeur n'est pas tenu de retenir des cotisations pour le Régime de pensions au Canada.
C	Emploi, à l'extérieur du Canada, par un employeur canadien (y compris le gouvernement fédéral) qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension.
D	Emploi, au Canada, par un organisme international ou par le gouvernement d'un autre pays qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant à pension au Canada.
E	Emploi, au Canada, par un employeur qui n'est pas résident du Canada, n'a pas d'établissement au Canada et qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension au Canada.
F	Emploi, au Canada, dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche, de la chasse, du piégeage, de la sylviculture ou de l'exploitation forestière, pendant moins de 25 jours ou pour lequel la rémunération en espèces est inférieure à 250,00 \$.
G	Emploi de nature occasionnelle occupé au Canada autrement qu'aux fins du commerce ou de l'entreprise de l'employeur.
H	Emploi occupé au Canada pendant moins de 25 jours, concernant un recensement quelconque ou une élection relative à une charge publique.
I	Emploi occupé au Canada (autre que les professionnels du spectacle) pendant moins de 7 jours, dans un cirque, une foire, un défilé, un carnaval, une exposition, etc.
J	Emploi occupé à l'extérieur du Canada par un employé qui n'est pas tenu, en vertu des lois du pays dans lequel il est employé, de verser des contributions à un régime semblable au Régime de pensions du Canada.
K	Emploi dans le transport international, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.
L	Emploi occupé au Canada pour combattre un désastre ou participer à une opération de sauvetage.
M	Emploi au Canada d'un Indien (Indien inscrit ou personne ayant droit d'être inscrite comme Indien en vertu de la Loi sur les Indiens) par un employeur situé dans une réserve qui n'a pas pris l'engagement de couvrir l'emploi.
